

Mise en place d'EPI de protection contre les chutes de hauteur et mise en place du poste de travail - Travaux en Hauteur TH

Cette formation a pour objectif de répondre aux exigences actuelles en matière de travaux en hauteur. La Directive Européenne du 27 juin 2001, reprise par le Décret du 1^{er} septembre 2004 et la Circulaire du 27 juin 2005 précisent le contexte et le cadre d'intervention des travailleurs exposés aux risques de chute. Le code du travail reprend en détail ces grandes orientations.

Présentiel - Synchrone

Article R4323-106 du code du travail :

« Le chef d'établissement doit faire bénéficier les travailleurs qui doivent utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement de protection individuelle... »

Tous les travailleurs exposés aux risques de chute doivent donc avoir été formés aux techniques d'assujettissement antichute (accès et positionnement au poste de travail), spécifiques à leur domaine d'intervention.

Dans le cas où la configuration de travail pourrait impliquer une chute avec suspension dans le harnais, et en l'absence d'une organisation des secours interne à l'environnement du chantier, l'opérateur doit avoir été formé à une procédure de sauvetage simple et efficace afin de pouvoir porter secours à un équipier en détresse.

Art. R. 4141-13 et R. 4141-17 du code du travail:

L'employeur doit ensuite formaliser leur habilitation à effectuer des travaux en hauteur et veiller à ce qu'ils soient recyclés « aussi souvent que nécessaire ».

Objectifs

Les stagiaires devront acquérir les connaissances de base et une pratique suffisante pour évoluer en toute sécurité en hauteur, et ce conformément à la législation en vigueur. Ainsi en fin de formation les stagiaires :

- Connaîtront le cadre légal de l'exercice des métiers de la hauteur.
- Sauront différencier un Équipement de Protection Collective d'un Équipement de Protection Individuelle,
- Connaîtront les normes applicables, les règles et les limites d'utilisation de ce matériel,
- Seront capables d'évoluer en toute sécurité en fonction antichute sur des ancrages repérés.
- Seront capable d'équiper leur système de protection antichute en fonction des modes opératoires fournis par l'entreprise
- Seront sensibilisés au secours à un équipier suspendu, en détresse vitale.

Les + métier

Il s'agit d'acquérir les minima, les fondamentaux du travail en hauteur. Nous mettons à disposition un formateur chevronné ainsi que l'ensemble du matériel collectif (EPI, cordes, levages, matériel de secours etc..).

Nos locaux sont entièrement dédiés aux travaux en hauteur. Nos structures font l'objet de notes de calcul et nos ancrages vérifiés périodiquement conformément à la réglementation en vigueur.



Public Visé

Tout opérateur exposé aux risques de chute en hauteur nécessitant le port d'un harnais



Pré Requis

- Être majeur,
- Comprendre, lire et écrire le français,
- Ne pas présenter de contre-indications à la pratique du travail en hauteur et au port du harnais.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

1. Connaissance de la législation en vigueur (QCM)
2. Connaissance pratique des chutes (facteurs, force choc, tirants d'air...)
3. Les conséquences physiologiques d'une chute
4. Mise en place et ajustement conforme du harnais
5. Utilisation des systèmes antichute
6. Utilisation des systèmes de maintien au travail
7. Progression sur lignes de vie fixes ou temporaires
8. Equipement des ancrages et lignes de vie temporaires
9. Alerte et gestion d'un équipier en détresse dans son harnais
10. Evacuation d'un équipier à l'aide d'un évacuateur normé
11. Attitude professionnelle, écoute

Parcours pédagogique

Module Théorique : Durée : 4 heures

Connaissance de la législation en vigueur

Connaissances des EPI contre les chutes, des différents systèmes antichute.

Les notions de facteur de chute, force choc et tirant d'air.

Théorie des ancrages temporaires (sangles EN 795B) et des lignes de vie (EN 795C). Notion d'irréprochabilité.

Les conséquences physiologiques d'une chute.

Module pratique : Durée : 10 heures.

Mise en place et ajustement d'un harnais antichute EN 361

Progression à l'aide de systèmes antichute sur supports variés : lignes de vie, enrouleurs, pylône, toiture...

Mise en place de systèmes antichute

Mise en place d'ancrages et lignes de vie temporaires EN 795B et C.

Appréhender le secours à un équipier en difficulté

Méthodes pédagogiques

- Exposé didactique à l'aide de supports audio-visuels
- Travaux pratiques et démonstrations
- Exploitation individuelle et démonstration de chacun
- Un fascicule de cours spécifique est remis en début de formation

Moyens pédagogiques

Tous les EPI individuel et collectifs sont fournis.

Un livret pédagogique de formation est remis à chaque stagiaire.

Qualification Intervenant·e·s

Formateurs en travaux en hauteur avec une solide expérience de terrain

Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation du candidat a été effectuée en interne suivant deux méthodes, le contrôle continu effectué par notre formateur ainsi qu'un examen théorique sur papier. A l'issue de ces diverses évaluations, nous attestons que le stagiaire a répondu de manière satisfaisante à l'ensemble des exigences liées à la validation de ces modules.

Modalités d'accessibilité handicap

Afin de garantir l'accessibilité de nos formations, toute personne en situation de handicap ou rencontrant une problématique spécifique (moteur, sensoriel, visuel, auditif, psychique, cognitif, mental, de santé, autre) est invitée à contacter notre référent handicap, au 05 65 69 62 64, afin d'envisager les adaptations nécessaires.



Durée

14.00 Heures

2

Jours

Effectif

De 4 à 8 Personnes



Contactez-nous !

Cédric CAPONE
Responsable pédagogique

Tél. : 05.65.69.62.64
Mail : contact@hauteur-securite.fr